

**ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA**

Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte



# Rapport d'activité 2017



## BUTS DE L'ORGANISATION

---

**L'ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)**, fondée en 1981, est une organisation indépendante de défense des droits humains. Elle est membre de l'organisation faïtière FIACAT (Fédération internationale de l'ACAT).

L'ACAT entend dans le message de l'Évangile une invitation pressante à lutter contre la torture et la peine de mort.

L'ACAT-Suisse s'appuie sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Elle considère que la peine de mort fait partie des mesures punitives que cet article interdit.

L'ACAT-Suisse s'engage pour que ce principe soit respecté dans le monde entier.



Petite graine de moutarde espérance,  
m'est offerte gracieusement,  
je vais te planter  
afin que tu te développes,  
que tu deviennes un arbre  
qui nous procure de l'ombre,  
qui porte des fruits pour tous,  
tous ceux qui sont dans la peur.

Alois Albrecht

## IMPRESSUM

---

**Éditrice :** ACAT-Suisse

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
Speichergasse 29, Case postale, 3001 Berne  
Tél. 031 312 20 44, [www.acat.ch](http://www.acat.ch), [info@acat.ch](mailto:info@acat.ch)

**Équipe de rédaction :** Maya Fielding, Dominique Joris,  
Sophie Kreutzberg, Guy Magnin, Bettina Ryser Ndeye,  
Yvette Spicher

**Traduction :** Solenne Rocher

**Photo de couverture :** Reformaction 2017, Maya Fielding

**Symboles :** Makyzz / Freepik

**Concept graphique :** Maya Fielding

**Impression :** Werner Druck & Medien AG, Bâle

**Tirage :** 1100 en allemand, 1100 en français



No. 01-18-497992 – [www.myclimate.org](http://www.myclimate.org)  
© myclimate – The Climate Protection Partnership

### Nouvelle année, nouveau départ

Le passage à l'an nouveau a constitué une expérience particulière pour moi. Entre le 28 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, Bâle accueillait la rencontre européenne des jeunes de Taizé, qui réunissait près de 20'000 participants de 45 pays, dont la Suisse. Ils étaient hébergés par des hôtes de la région de Bâle, de l'Allemagne et de la France voisines, du Jura, de Bâle-Campagne et d'Argovie. Partout, on trouvait de jeunes hommes et de jeunes femmes rassemblés pour prier et discuter ensemble. Les hôtes étaient également invités et beaucoup se sont laissés entraîner. Les barrières linguistiques sont tombées maintes fois, comme à la Pentecôte.

J'ai accueilli chez moi quatre jeunes hommes et six jeunes femmes d'Ukraine et d'Italie. La langue commune au plus grand nombre était l'anglais, parfois traduit... Nous avons beaucoup ri et chanté, ce que tout le monde a apprécié. La plupart de ces jeunes avaient déjà participé à une rencontre de Taizé et tous veulent se rendre à Madrid l'an prochain.

Voir autant de jeunes gens réunis m'a donné du courage. Notre Terre a de l'avenir! L'intérêt pour d'autres traditions était là, notamment en ce qui concerne les dates de Noël. Mes hôtes ukrainiens, orthodoxes, fêtent la naissance du Christ le 6 janvier. Le jour de la Saint-Sylvestre, l'église Saint-François de Riehen a accueilli une célébration œcuménique où tout le monde a partagé le pain et le vin pour la première fois depuis vingt ans – saisissant hommage à l'unité.

Pourquoi parler de cette rencontre en relation avec l'ACAT? L'énergie qui a poussé ces jeunes à venir ici pour quatre jours au prix d'un long voyage en bus et cet enthousiasme d'être là sont contagieux et nous donnent du courage. Ces nombreux jeunes de Taizé peuvent changer le monde. Ils me donnent la force de m'engager où je vis car « un autre monde est possible », ou de vivre ces paroles de Jésus: « Maintenant, je fais toutes choses nouvelles. »

« Dans nos obscurités, allume le feu qui ne s'éteint jamais » : ces mots du chant de Taizé expriment notre espérance. Puisse ce feu brûler aussi dans notre travail au sein de l'ACAT, et puisse notre engagement pour un monde sans torture ni peine de mort ne jamais s'éteindre.

Elisabeth C. Miescher, présidente



### Engagement pour les victimes de la torture, de la peine de mort et d'autres mauvais traitements

Nous nous engageons pour la prévention de la torture et nous œuvrons pour l'amélioration du sort des victimes, leur réhabilitation et leur dédommagement. Nous nous engageons contre la proclamation et l'application de condamnations à mort, et luttons contre les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les procès inéquitables. Au travers de nos actions, nous rendons public le débat sur la problématique de la torture et de la peine de mort.

### Interventions

Nos interventions visent à faire pression sur des gouvernements qui manquent à leurs engagements internationaux en matière de droits humains. Le plaidoyer auprès des instances internationales et des autorités permet d'appuyer nos revendications. Les membres de l'ACAT-Suisse portent aussi dans leurs prières de nombreuses victimes de la torture ainsi que des condamnés à mort.

Nos interventions en 2017 en quelques chiffres :

- 29 interventions en tout, concernant 14 pays
- 10 appels urgents adressés à 9 pays (dont 1 pétition à la Suisse), et relayés par quelque 1200 membres
- 14 interventions de notre Secrétariat, dont 1 à l'ONU et 4 aux autorités helvétiques, concernant 9 pays

En 2017, parmi les nombreuses informations recueillies par l'ACAT-Suisse à propos des cas suivis, on relèvera notamment que :

- 3 personnes ont été libérées
- 2 condamnations à mort ont été annulées (ces 2 cas seront rejugés)
- 4 procédures pénales ou administratives ont été reprises après une longue période d'attente
- 1 institution nationale des droits de l'homme (Mexique) a condamné les actes de torture, de détention arbitraire et de rétention illégale commis par la police contre deux victimes. La commission a également reconnu le droit des victimes à un soutien psychologique gratuit et à une indemnisation pour le tort causé.

### Contacts avec les victimes et les autorités

L'ACAT-Suisse répond à certaines requêtes individuelles qui lui sont adressées, principalement dans le domaine de l'asile. Le rôle de l'ACAT-Suisse est alors de clarifier le cas, de donner des informations, d'orienter la personne vers des services spécialisés (juridiques, médicaux, psychologiques), de lui transmettre des documents, etc. Selon les cas, une intervention écrite du Secrétariat est nécessaire. L'assistance juridique reste toutefois limitée. En 2017, l'ACAT-Suisse a ainsi servi d'intermédiaire pour deux familles de requérants d'asile chrétiens d'Iran menacés de renvoi, ainsi qu'à une personne torturée en République Démocratique du Congo et actuellement en procédure d'asile en Suisse.

### Campagne de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture

Le 26 juin, c'était le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. Chaque année à cette date, nous célébrons la « Nuit des Veilleurs » aux côtés d'autres ACAT. Avec une méditation et le portrait de dix victimes de torture et de mauvais traitements, nous invitons nos membres et les paroisses de toute la Suisse à prier pour les personnes concernées ou à leur envoyer des lettres de soutien. En 2017, le thème était : « L'Espérance... malgré tout ? » Pour la première fois, l'ACAT-Suisse a présenté deux cas touchant notre pays.

Le site Internet [www.nuitdesveilleurs.com](http://www.nuitdesveilleurs.com) est un élément central de cette campagne : il permet à chacun d'attirer l'attention sur ce qu'il propose pour la Nuit des Veilleurs et de mobiliser des participants. Pour la Suisse, 24 actions ont été annoncées, sur 262 dans le monde.

### Campagne de la Journée des droits humains

Chaque année, une action commune est organisée avec les Églises nationales pour la Journée des droits humains. En 2017, la campagne s'est concentrée sur une problématique d'actualité, « torture et migration », abordée sous l'angle de la théologie chrétienne dans le communiqué des Églises nationales.

Dans une pétition à M<sup>me</sup> la Conseillère fédérale Sommaruga, département de justice et police, nous avons requis la reconnaissance générale du protocole d'Istanbul comme instrument permettant d'examiner les séquelles physiques et psychiques de la torture et d'en prouver l'existence. Dans le domaine de l'asile, les expertises réalisées selon ce protocole peuvent contribuer à protéger des personnes de renvoi ou de refoulement problématique dans des pays où elles ont déjà été torturées. Les 4667 signatures récoltées seront remises au printemps 2018.



### Organisations partenaires EMINED et SOHRAM

L'ACAT-Suisse soutient deux organisations partenaires à l'étranger par des dons à affectation spéciale, un travail de relations publiques et des consultations ponctuelles : SOHRAM en Turquie et EMINED au Cameroun. Ces partenariats permettent aux membres de l'ACAT-Suisse d'apporter une aide concrète à des victimes de torture et de mauvais traitements.

Nous soutenons SOHRAM dans l'assistance juridique et psychologique aux victimes de violence étatique.

Fondé par **Yavuz Binbay**, SOHRAM œuvre depuis l'an 2000 à Diyarbakir, au sud-est de la Turquie. Grâce à l'engagement de nombreux employés et bénévoles, ce centre d'aide sociale et de réhabilitation offre une multitude de services initialement conçus pour les déplacés internes, mais qui profitent désormais également aux réfugiés venus des pays voisins. SOHRAM accorde aussi une grande importance à la promotion du dialogue inter-culturel et interreligieux. L'ACAT-Suisse alloue environ 10'000 francs par année au financement de l'offre psychothérapeutique destinée aux victimes de la torture et de la violence étatique. En 2017, plus de 150 d'entre elles ont reçu l'aide des psychologues de SOHRAM.



Nous soutenons EMINED dans l'assistance juridique aux détenus mineurs.



EMINED s'engage depuis 2004 pour les jeunes incarcérés à Yaoundé, capitale du Cameroun. Le fondateur **Pierre Eoné** et son assistante **Florence Ngo Hongla** offrent à ce groupe de détenus extrêmement vulnérables – les quelque 150 mineurs de la prison, dont la plupart se trouvent en détention préventive – un soutien varié aux niveaux social, sanitaire, éducatif, professionnel et juridique. L'ACAT-Suisse alloue environ 10'000 francs par année au traitement juridique, par un avocat, de 40 dossiers l'an. L'objectif est d'accélérer les procédures afin que les jeunes, souvent incarcérés pour des bagatelles, recouvrent leur liberté le plus vite possible. En collaboration avec d'autres organisations sur place, EMINED s'occupe aussi d'encadrer les jeunes sortis de prison.

### **Nous aspirons à un monde sans torture ni peine de mort**

Pour un tel monde, nous, chrétiens, nous engageons avec tous les êtres humains de bonne volonté.

#### **Notre travail se fonde sur les valeurs et maximes suivantes :**

- Nous défendons la dignité de tout être humain.
- Nous croyons en la force de la prière. Nous prions tant pour les victimes de la torture et de la peine de mort que pour les bourreaux et les responsables, afin qu'ils reconnaissent le caractère inhumain de leurs actes.
- Nous regardons là où la torture sévit et condamnons ce fléau.
- Nous nous engageons pour des personnes qui ont été torturées ou qui risquent la torture ou la peine de mort – indépendamment de leur idéologie, religion, ethnie ou de toute autre caractéristique, et indépendamment de ce qu'elles ont pu faire ou se voir reprocher.
- Nous nous engageons pour l'élargissement et l'application des instruments internationaux de protection des droits humains et de répression des violations de ces droits.
- Nous soutenons les personnes et les organisations qui luttent contre la torture et la peine de mort et nous collaborons avec elles.
- Nous œuvrons à informer nos groupes cibles sur la problématique de la torture et de la peine de mort, l'envergure de ces fléaux et leurs conséquences.
- Notre engagement a une portée œcuménique et se décline à l'échelon local, national et international, par un travail en réseau.
- Nous sommes une organisation non gouvernementale indépendante de tout État, de tout parti politique et de toute institution religieuse.
- Portés par les nombreux succès du passé, nous œuvrons au renforcement de l'efficacité, de la visibilité et de la reconnaissance de l'ACAT, avec des moyens modernes et orientés vers l'avenir.

Ces convictions ont été formulées en 2017 dans le cadre du développement de notre stratégie 2018 – 2021. Elles sous-tendent le travail et les objectifs de l'ACAT-Suisse. Le présent rapport d'activité est structuré selon les objectifs stratégiques de notre organisation.



Nous nous engageons pour la ratification, le respect et le perfectionnement des instruments de droit international, puisqu'ils préviennent et sanctionnent les violations de l'interdiction de la torture et visent l'abolition de la peine de mort. Nous nous engageons pour que les États adoptent des lois efficaces dans ces deux domaines, et pour qu'ils les respectent.

### Rapports alternatifs

L'ACAT-Suisse, avec l'aide de la FIACAT, poursuit son plaidoyer pour l'amélioration des droits humains en Suisse via les mécanismes de l'ONU. Dans deux rapports alternatifs, l'ACAT-Suisse a présenté et défendu de nombreuses recommandations envers la Suisse au Comité des Droits de l'Homme et lors de l'Examen périodique universel. L'ACAT-Suisse va suivre attentivement ce dossier pour voir si et comment ces recommandations sont mises en œuvre par notre pays.



### Projet « Bureau de conseils pour détenus et leur famille »

L'ONG humanrights.ch a mis sur pied un projet pilote dans le domaine carcéral (dans le canton de Berne, et qui sera éventuellement étendu à d'autres cantons), dont le but est de conseiller des détenus condamnés mais qui ne bénéficient pas des services d'un avocat. Il s'agit de cerner les problèmes principaux rencontrés dans les prisons suisses par ces personnes. Le projet, en accord avec les autorités cantonales et carcérales, est chapeauté par un groupe de juristes spécialisés. Il est soutenu financièrement par quelques ONG, fondations et Églises locales. Ce projet permet à l'ACAT-Suisse, contre une contribution et une collaboration ponctuelle, de suivre l'évolution des conditions de détention dans les prisons helvétiques, et d'accentuer son plaidoyer dans ce domaine envers la Suisse. La problématique des relatives mauvaises conditions de détention – équivalant à des mauvais traitements – entre dans le mandat de l'ACAT-Suisse et est régulièrement soulevée dans les rapports de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT).

### Campagne du Vendredi saint

À l'initiative de l'ACAT-Togo, notre campagne du Vendredi saint 2017 a porté sur la problématique de la vindicte populaire au Togo. En collaboration avec l'ACAT nationale, nous avons adressé une pétition au président togolais pour exiger que les autorités prennent des mesures, dans le respect des droits humains, afin d'améliorer la situation sécuritaire générale et d'endiguer ainsi ce terrible phénomène.

Début juillet 2017, 6692 signatures ont été remises à l'ambassade du Togo à Genève. À cela, se sont ajoutées 400 signatures provenant du réseau des ACAT, que l'ACAT-Togo a remises sur place aux autorités. L'ACAT-Togo observe la prise en compte des revendications de la pétition. Elle se concertera avec le réseau des ACAT pour assurer l'application des mesures requises.

### « Facteur de protection D » – Protection du droit international

L'initiative de l'UDC «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» veut faire primer la Constitution fédérale sur le droit international. Sans le dire ouvertement, l'initiative vise notamment à résilier la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH, ratifiée par la Suisse en 1974), qui protège les droits fondamentaux de 800 millions de personnes en Europe. Si l'initiative est acceptée, les droits humains des Suisses seront sérieusement mis en péril. Afin de contrer cette initiative et d'expliquer ses enjeux vitaux à la population, l'association Dialogue CEDH, dont fait partie l'ACAT-Suisse a mis sur pied et pilote la campagne d'information « Facteur de protection D » à travers la Suisse.

Une mini-exposition itinérante, des films et des discussions ont ainsi été présentés et organisés dans diverses villes. Ces actions vont s'intensifier en 2018, à l'approche de la votation (prévue en principe fin 2018).

### L'appel « Dublin »

L'appel contre l'application aveugle du règlement Dublin dans le domaine de l'asile en Suisse a recueilli plus de 33'000 signatures. Lancé par cinq organisations et soutenu par plus de 200 autres (dont l'ACAT-Suisse) et plus de 60 personnalités en Suisse, cet appel demande au Conseil fédéral et aux autorités cantonales une application plus humaine, dans le cadre de la loi, du règlement Dublin. La pétition a été remise au Conseil fédéral le 20 novembre 2017, journée des droits de l'enfant. Une réunion avec M<sup>me</sup> la Conseillère fédérale Sommaruga, département de justice et police, et des représentants de certains cantons a eu lieu pour assurer un suivi des revendications.



### Éducation aux droits humains / sensibilisation

Nous nous engageons pour que le grand public, et en particulier les membres de l'ACAT-Suisse, soient informés des violations des droits humains entrant dans le mandant de l'ACAT et puissent relayer les informations correspondantes.

En 2017, l'ACAT-Suisse a participé à différentes manifestations et a (co-)organisé plusieurs événements :

- 30 septembre, Berne : atelier proposé et animé par Pierre Pradervand sur le rôle central du pardon dans la cohabitation humaine, y compris lorsque la peine de mort est en jeu
- 4 novembre, Genève : ateliers de l'ACAT-Suisse sur le thème « Torture d'alors et d'aujourd'hui » dans le cadre du festival de la jeunesse protestante *Reformation*
- 7 novembre, Olten : conférence publique de Bill Pelke sur son engagement contre la peine de mort aux États-Unis
- 30 novembre, Lausanne : illumination et cortège aux flambeaux, informations et concert dans le cadre de l'initiative « Villes pour la vie, villes contre la peine de mort »
- 10 décembre, Delémont : présentation de la campagne « Torture et migration » lors de la Journée des droits humains au Centre Saint-François.

Les groupes ACAT locaux œuvrent avec persévérance pour faire connaître les revendications de nos campagnes et de nos lettres d'intervention dans les paroisses, dans des groupes de prière ou sur des stands, contribuant ainsi à la sensibilisation du grand public.

### **acatnews**

En 2017, par le biais du bulletin *acatnews* nous avons approfondi les thématiques de nos campagnes. Nous avons consacré un des numéros au phénomène de la vindicte populaire. Puis, dans le contexte de la Nuit des Veilleurs et de la réhabilitation des victimes de la torture, nous avons notamment publié une interview de Nils Melzer, rapporteur spécial de l'ONU sur la torture. Dans le numéro de décembre, nous avons explicité le rapport entre torture et migration et montré l'importance du protocole d'Istanbul pour attester des tortures subies par les victimes.

### **Site Internet et médias sociaux**

Parallèlement à la gestion de notre site Internet, où nous informons sur nos activités et approfondissons les thématiques associées, nous avons fusionné nos deux pages Facebook pour étendre la portée de nos publications. Nous utilisons dorénavant indifféremment l'allemand, le français ou l'anglais selon le sujet traité. Notre page Facebook est avant tout destinée à mettre en avant des manifestations et des nouvelles concernant la torture et la peine de mort. Désormais, l'ACAT-Suisse est également présente sur Instagram : elle peut ainsi attirer davantage l'attention d'un public plus jeune sur les questions de droits humains et rendre compte de son travail en images.

## FINANCES

### Aperçu des comptes 2017

Le rapport détaillé des comptes annuels 2017 est disponible sur le site [www.acat.ch](http://www.acat.ch) ou peut être obtenu sur demande au secrétariat de l'ACAT-Suisse à Berne. La reddition des comptes respecte les exigences de Swiss GAAP RPC de base, RPC 21 et de Zewo.

#### Bilan au 31 décembre

	2017		2016
<b>Total actifs mobilisés</b>	<b>301'571.57</b>		<b>421'654.24</b>
Liquidités	282'585.72		407'374.94
Créances	2'290.60		1'554.40
Actifs de régularisation	16'695.25		12'724.90
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>681.00</b>		<b>1'361.00</b>
Immobilisations corporelles	681.00		1'361.00
<b>Total actifs</b>	<b>302'252.57</b>		<b>423'015.24</b>
<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>21'134.65</b>		<b>20'282.80</b>
Engagements	12'634.65		9'600.55
Passifs de régularisation	8'500.00		10'682.25
<b>Capital des fonds liés</b>	<b>44'178.71</b>		<b>45'046.40</b>
Fonds EMINED / SOHRAM	44'178.71		45'046.40
<b>Capital libre</b>	<b>236'939.21</b>		<b>357'686.04</b>
Capital au 1 <sup>er</sup> janvier	357'686.04		333'454.81
Résultat de l'exercice	-120'746.83		24'231.23
<b>Total passifs</b>	<b>302'252.57</b>		<b>423'015.24</b>

#### Résultat

	2017		2016
Recettes libres	387'846.94		497'436.65
Recettes liées (fonds)	19'132.31		36'646.00
<b>Recettes</b>	<b>406'979.25</b>	79.3%	<b>534'082.65</b> 107.4%
Charges de projets & buts ACAT	397'701.82	77.5%	384'249.72 77.3%
Charges administratives	84'099.89	16.4%	80'866.17 16.3%
Charges de recherche de fonds	31'354.61	6.1%	32'215.83 6.5%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>513'156.32</b>	100.0%	<b>497'331.72</b> 100.0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-106'177.07</b>	-20.7%	<b>36'750.93</b> 7.4%
Résultat financier	-777.45		-873.70
Charges extraordinaires	-14'660.00		0.00
<b>Résultat avant variation des fonds</b>	<b>-121'614.52</b>	-23.7%	<b>35'877.23</b> 7.2%
Variation du capital des fonds	867.69		-11'646.00
<b>Résultat annuel</b>	<b>-120'746.83</b>	-23.5%	<b>24'231.23</b> 4.9%

### L'ACAT-Suisse, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture...



est une association  
fondée en 1981  
qui a son siège à Berne



compte 1415 membres  
(au 31.12.2017, contre  
1462 en 2016)



est financée par plus de  
1600 personnes,  
paroisses et institutions  
ecclésiastiques



est représentée à  
l'échelon régional par  
24 groupes locaux



est certifiée Zewo; cette  
certification atteste  
d'un usage des dons  
conforme au but de  
l'ACAT, économique et  
performant



est membre de  
l'organisation faitière  
FIACAT (Fédération  
internationale de l'ACAT,  
[www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)), qui  
regroupe une trentaine  
d'ACAT nationales



est portée par  
l'engagement de ses  
membres, des groupes  
ACAT et des volontaires  
et bénévoles à raison de  
1900 heures par an



touche jusqu'à  
5000 destinataires par ses  
actions et informations  
(membres, paroisses,  
donateurs, ...)

#### Comité

- Elisabeth C. Miescher, Riehen (présidence, dicastère des ressources humaines)
- Andreas Moor, Rünenberg (dicastères des membres germanophones, de la théologie et de la recherche de fonds)
- Christine Morerod, Lausanne (vice-présidence, dicastères des membres francophones et du focus droits humains en Suisse)
- Xaver Pfister, Bâle (dicastère des relations publiques)
- Michael Steck, Lausanne (dicastères des finances et de la théologie)

#### Secrétariat

- Bettina Ryser Ndeye (secrétaire générale)
- Dominique Joris (interventions et dossiers juridiques)
- Sophie Kreutzberg (campagnes et communication)
- Guy Magnin (comptabilité)
- Yvette Spicher (administration)
- Matthieu-Louis Morerod (stagiaire jusqu'à 12.2017)
- Maya Fielding (stagiaire jusqu'à 04.2018)